

RETOUR SUR LE CONGRES DEPARTEMENTAL DES MAIRES 2018



Le congrès départemental annuel de l'Association des Maires s'est tenu le samedi 6 octobre, au complexe culturel de Nogent, sur le thème « **Un engagement partagé au service de notre territoire** ». Cette année pas de personnalité à l'honneur, mais à l'instar de l'année précédente, la volonté d'échanger librement et de débattre sur la politique gouvernementale et ses enjeux pour notre territoire. En tribune : Messieurs les sénateurs de la Haute-Marne Charles Guené et Bruno Sido ; Mme la députée Bérandère Abba ; Mme Christine Guillemy, Vice-présidente du Conseil Régional Grand-Est ; M. Nicolas Lacroix, Président du Conseil Départemental et Mme le Préfet, Françoise Souliman.



Comme chaque année, le congrès a débuté par la partie statutaire, au cours de laquelle la Présidente, Anne-Marie Nédélec, a fait part du rapport d'activité de l'Association. Il ressort de ce rapport, une **augmentation de plus de 70 % des consultations juridiques sur les cinq dernières années.**

Anne-Marie Nédélec a également présenté la nouvelle équipe permanente de l'Association des Maires de Haute-Marne, suite au départ de Maître Yannick Le Bigot et de Céline Joffrain.

Le Trésorier, Philippe Fréquelin, a ensuite présenté le rapport de gestion comptable. Une fois les comptes pour l'exercice de l'année approuvés, la Présidente a tenu à rendre **hommage au sénateur Charles Guené**, son prédécesseur à la présidence de l'Association durant ces 20 dernières années. M. Guené a quant à lui confirmé le plaisir qu'il a eu de présider l'Association et a rappelé qu'il demeure à l'écoute des collectivités locales en sa qualité de sénateur.

Mme Nédélec a ensuite accueilli les personnalités et ouvert les travaux sur le thème « *Un engagement partagé au service de notre territoire* ».

La Présidente a dans un premier temps fait part du constat, selon lequel la tâche des maires s'est singulièrement compliquée au cours du mandat, donnant lieu à **beaucoup de désillusion**, de fatigue, et pour cause :

- Le mille-feuille ne s'est pas allégé, bien au contraire ! Il se traduit pour les maires par une avalanche de réunions,
- Le désengagement de l'Etat fait supporter des charges de plus en plus lourdes aux collectivités,
- La liberté d'action des élus locaux se réduit, alors-même que leurs responsabilités ne cessent d'augmenter,
- Les élus ont le sentiment d'un décalage, voire d'une totale contradiction entre le discours et les actes de l'exécutif.

Est-ce une raison pour renoncer ? Non, même si la tentation est parfois grande !

Les maires ont eux aussi un mandat du peuple et leur légitimité repose également sur le suffrage universel. Les élus communaux ne sont pas de simples exécutants. Les maires ont aussi droit au respect de leur fonction.

La présidente a rappelé que dans notre département, nos atouts sont réels, nous sommes des territoires d'avenir face à l'asphyxie croissante des grandes métropoles. Anne-Marie Nédélec a insisté sur le pouvoir d'action des élus haut-marnais qui, avec beaucoup de détermination, de solidarité, quand la cause est juste, quand leurs arguments sont solides et cohérents, peuvent être entendus par le pouvoir central. La preuve en est : suite à la forte mobilisation du mois de juin et aux démarches entreprises auprès de Mme le Préfet, de Mme la députée et de M. le Ministre Gérard Darmanin, le Président de la République, Emmanuel Macron, a assuré lors de sa visite à Colombey le 4 octobre, qu'aucune des quatre trésoreries ne fermera. Anne-Marie Nédélec reste cependant soucieuse quant aux conditions de ce maintien et charge Bérandère Abba - qui a l'écoute du Président et du Ministre - de veiller à ce que ces conditions soient les meilleures possibles.

Il ne s'agit pas de « faire plier » à tout prix, il convient également de reconnaître les mesures positives qui sont décidées telles que les contrats de ruralité ou les opérations coeur de ville et autres.

« Ce n'est pas gagner CONTRE mais gagner POUR »

Reportage

Réalisé par l'équipe de l'Association des Maires et diffusé à l'occasion du congrès

L'Association est allée à la rencontre de certains maires du département afin de recueillir leurs témoignages, non seulement sur les principales difficultés auxquelles ils sont confrontés dans l'exercice de leur mandat, mais aussi et surtout sur les raisons qui les poussent à poursuivre malgré tout. Leurs témoignages ont été complétés par ceux de quelques administrés interrogés au hasard dans les rues haut-marnaises.

Nous en profitons pour remercier à nouveau les maires des communes de : Baissey, Chateauvillain, Chaumont-la-Ville, Giey-sur-Aujon, Humbécourt, Marbéville, Marnay-sur-Marne, Orbigny-au-Mont, Reynel, Rives Dervoises, Saint-Blin, Savigny, Sommacourt, Thonnance-lès-Joinville et Vals-des-Tilles pour leur précieuse collaboration.

Le constat est unanime : le mandat de maire est de plus en plus difficile à exercer. Les raisons ?

- La complexité des règles juridiques

- Le manque de moyens humains et financiers

- Une fonction chronophage à conjuguer avec la vie professionnelle et familiale.

- La responsabilité du maire associée à une société de plus en plus procédurière...

- Un manque de reconnaissance des administrés qui ne se rendent pas compte de l'ampleur réelle de la mission et sont par ailleurs eux aussi troublés par la répartition des compétences entre communes et intercommunalités.

- Le désengagement de l'Etat

- La superposition des structures avec un mille-feuille qui complique la compréhension de la répartition des compétences et des responsabilités.

- Des réformes contestables. C'est notamment le cas de la suppression de la taxe d'habitation dont certains doutent de sa compensation à l'équivalent sur le long terme...

C'est également le cas du transfert de compétence eau et assainissement aux intercommunalités : « ça va être une machine infernale à gérer ». Une mesure « inutile » concernant l'eau potable. « Il y a longtemps que les communes se sont organisées et regroupées en syndicats intercommunaux ». On touche à un sujet sensible, un long combat pour les communes. Cette réforme risque de perturber « un système qui fonctionne bien, que les élus locaux connaissent parfaitement et a un coût relativement réduit pour les habitants ».

- Des lois trop générales, pas suffisamment adaptées à la spécificité des territoires révélant une méconnaissance des territoires ruraux. Pouvoir adapter est important : « on ne gère pas une entreprise de 10 salariés comme on gère une entreprise de 10 000 salariés. Donc on ne peut gérer un territoire hyper-rural comme une région urbaine ou péri-urbaine ».

Bilan : en Haute-Marne, on relève 43 démissions de maires, 98 pour les adjoints et 284 enfin s'agissant des conseillers municipaux entre mars 2014 et juillet 2018. Si les difficultés liées à l'exercice du mandat ne sont pas les causes exclusives de ces démissions, elles en sont toutefois les causes majoritaires.

Les difficultés sont donc indéniables ! **Mais alors pourquoi continuer ?**

- Par loyauté : « on a eu la confiance de nos habitants à un moment donné ».

- Pour le territoire haut-marnais : « Le département vaut le coup ... on a des choses à faire ... dans le domaine économique, dans le domaine touristique ... » « donner l'envie aux gens de venir habiter chez nous » « on a de grosses grosses qualités ... par contre on ne sait pas se vendre » « on a plein de choses totalement absentes en ville »

- Pour sa commune, pour son village : « l'envie de voir vivre mon village »

- Pour les autres. Sur cet aspect aussi les maires interviewés sont unanimes : « j'adore m'investir » « la passion des gens et être au service des gens » « il faut avoir de l'empathie ... aimer les autres »

- Parce que les maires ne sont pas seuls. L'Association départementale des Maires et le Conseil Départemental ont ainsi été cités à de nombreuses reprises comme étant des partenaires privilégiés.

En conclusion : « Il ne faut pas lâcher le morceau » « ne baissez pas les bras » « il y a encore de très belles choses à faire » « il faut rester optimiste » « on fait aussi de belles rencontres humaines ».

Quant aux administrés interrogés au hasard dans la rue, leurs témoignages confirment la méconnaissance des compétences du maire et des intercommunalités.

Mais ils sont unanimes sur :

- la qualité de vie en Haute-Marne : « Je n'aurais jamais quitté la Haute-marne » « je suis partie et je suis revenue » « la qualité de vie est vraiment appréciable au quotidien »,

- sur l'importance de conserver un maire et une commune comme échelons de proximité : « on a besoin d'eux » « c'est un rôle qui est lourd, pas toujours apprécié à sa juste valeur » « il y a beaucoup d'investissement ».

NB : l'Association des Maires de France, qui avait souhaité être rendu destinataire de ce reportage, a décidé, après visionnage, de le diffuser à grande échelle sur son site internet.

Sur l'interpellation de **M. Fabre, maire de Doulaincourt Saucourt et conseiller régional, M. Bruno Sido, sénateur**, s'est exprimé quant à l'adoption de la loi Notre par les parlementaires :

Il rappelle le « marathon parlementaire » parcouru par ce texte et les nécessaires compromis qu'il a fallu faire avec l'Assemblée Nationale. Mais il précise que dès l'adoption de ce texte, les sénateurs avaient à l'esprit de le modifier progressivement par la suite.

M. Charles Guéné, sénateur, s'est lui aussi exprimé sur la loi Notre. Il considère que rationaliser un peu toutes les compétences était plutôt une démarche positive. Mais selon lui, deux erreurs ont été commises : au niveau de l'intercommunalité, d'une part, et sur les compétences eau et l'assainissement, d'autre part. Concernant l'intercommunalité, on a voulu faire un système qui s'appliquait à l'ensemble du pays et des départements comme la Haute-Marne se retrouvent finalement avec des intercommunalités « XXL ». M. Guéné a informé l'Assemblée que le Sénat a voté récemment une loi ayant notamment pour finalité de permettre aux collectivités de revenir en arrière sous certaines conditions et de créer des pôles territoriaux à l'intérieur des intercommunalités, où les compétences pourront s'exercer différemment.

NB : le Sénat a adopté le 13 juin en première lecture la proposition de loi tendant à apporter des « correctifs » à la réforme territoriale, notamment à la loi Notre de 2015.

A propos du transfert des compétences eau et assainissement, les sénateurs avaient voté un texte permettant aux collectivités de décider librement de les conserver au niveau communal ou de les transférer à l'échelon intercommunal. Finalement, la majorité actuelle n'a pas suivi. Le système de report à 2026 qui a été adopté est complexe et nécessite la réunion d'un certain nombre de conditions (voir fiche technique de notre bulletin de septembre).

Mme le Préfet a, de son côté, souhaité apporter quelques informations complémentaires sur le report du transfert de compétences « eau et assainissement » en 2026, expliquant que ces 7 années de répit vont permettre notamment d'augmenter un financement des agences de l'eau d'environ 50% en faveur des installations techniques. A cela s'ajoutera également une amélioration des conditions d'emprunt ainsi que des contrats de progrès pour les communes qui rencontrent des difficultés d'autofinancement. Ce délai participe de la volonté d'être à l'écoute des territoires, de s'organiser et de mieux aborder ce transfert de compétence.

Le débat s'est poursuivi par l'intervention de **Mme la députée, Bérangère Abba**. Elle a souhaité rappeler que le dialogue n'est pas rompu entre les collectivités et l'Etat (exemple des trésoreries). « Personne ne veut tuer la ruralité ». Personne ne nie les difficultés rencontrées par les maires au quotidien. Les services de l'Etat sont également des partenaires au

quotidien. De même, elle a rappelé qu'elle se tient à disposition des élus locaux, à chaque instant. Mme Abba s'est ensuite, elle aussi, exprimée sur la loi Notre, affirmant que cette réorganisation territoriale était nécessaire. En effet, des mutualisations étaient à opérer à certains niveaux de compétences et sur certains bassins de vie. Elle reconnaît néanmoins qu'une évaluation de sa mise en oeuvre s'avère aujourd'hui nécessaire.

A la sollicitation de M. Fabre, quant à l'impact du **S.R.A.D.D.E.T** (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) sur les documents d'urbanisme (type PLUi/ SCoT), **Christine Guillemy** a rappelé que le SRADDET est une obligation légale pour la Région, mais elle a également précisé que celle-ci souhaite le construire avec les acteurs des territoires. Il est donc important que les élus locaux soient bien présents dans le débat. Chaque SCoT doit être force de proposition sur ce point. En définitive, concernant le SRADDET, une certaine liberté sera laissée aux territoires tout en leur demandant de respecter les terres agricoles. Elle en a profité pour rappeler que si la Région Grand-Est est beaucoup critiquée, il n'en demeure pas moins qu'elle existe et que pour qu'elle s'organise au mieux, il faut que nos territoires soient force de propositions. Il faut aussi que l'on s'organise pour faire face à des enjeux de développement économique qui dépassent les limites de notre département. Elle a ainsi pris l'exemple du rapprochement entre l'agglomération de Chaumont et le Grand Troyes.

Eric Krezel, maire de Ceffonds, a lui aussi, insisté sur la nécessité d'être solidaires entre associations d'élus, département, acteurs économiques et social - notamment en matière d'ingénierie et de développement.

Pierre Dziegiel, Maire de Longeau-Percey, a souhaité attirer l'attention de l'assistance **sur la constitution de communes nouvelles** qui pourraient représenter une échelle pertinente (à mi-chemin entre les communes actuelles et les intercommunalités). Il est rejoint sur cette question par **Sophie Delong, Maire de Langres**, qui considère que ce dispositif n'est pas encore assez connu et proposé.

Mme Abba confirme qu'il s'agit d'une véritable opportunité. Cette échelle permet de rester au plus près des préoccupations du territoire, c'est donc une solution à explorer davantage.

Dans son intervention Pierre Dziegiel a également précisé à l'assemblée qu'à l'heure actuelle, la DGF accordée aux communes rurales est seulement de 64 euros par habitant contre 128 pour les communes urbaines.

Sur la question globale des dotations, **Bérangère Abba** estime qu'il n'y a pas de désengagement de l'Etat. Elle rappelle que le niveau de dotation a été maintenu et que la baisse enregistrée est le fruit d'une **démographie négative**. A noter également qu'il y a parfois des budgets à solliciter mais que ce sont les porteurs de projets qui font défaut.

En outre, sur la question de la taxe d'habitation, **Charles Guené** explique que dans notre département, nous avons tout intérêt à ne pas trop nous attacher à un impôt indexé sur le nombre d'habitants. Il précise également qu'une réforme globale de la fiscalité locale est nécessaire. Celle-ci devrait intervenir au printemps 2019.

Patrick Mielle, maire de Baissey a ensuite interpellé le Préfet sur la question suivante : « Une commune qui n'est pas elle-même dans le périmètre du coeur de parc mais qui y a une forêt communale peut-elle bénéficier de la DGF réservée aux communes situées dans le coeur de parc ? ».

Le Préfet a confirmé qu'il n'y a pas de prise en compte pour le moment des propriétaires forestiers en coeur de parc, quand la commune n'est pas elle-même dans le coeur de parc. Cependant les communes qui adhéreront à la charte bénéficieront du développement local qui sera porté par la future structure du parc et donc de toutes les politiques publiques privilégiées.

M. Lacroix, Président du Conseil Départemental, a quant à lui évoqué l'appel de Marseille visant à faire cesser la recentralisation et a rappelé que le Conseil Départemental de la Haute-Marne a refusé le dispositif de contractualisation proposé par l'Etat, estimant qu'il s'agit purement et simplement d'une mise sous tutelle du département (ce qui a été immédiatement démenti par le Préfet). Or, pour accompagner les collectivités, il faut de l'ingénierie et du personnel qualifié. Cela sera mis en péril si le Conseil Départemental ne peut plus augmenter ses dépenses de fonctionnement. Il en a profité pour préciser qu'une discussion avec les Présidents d'intercommunalité aura bientôt lieu concernant les services supplémentaires à mettre en place (en urbanisme par exemple).

Enfin, le Président du Conseil Départemental a confirmé que le niveau d'aides aux communes ne baissera pas.

Mme Guillemy a ensuite tenu à aborder en quelques mots le sujet de la **santé**, rappelant que nous sommes le seul territoire français à être rattaché à un CHU en dehors de notre administration régionale et que cela constitue une opportunité qu'il nous faut saisir.

A la fin du débat, **Bruno Sido** s'est exprimé sur la question de la **différenciation**. Un sujet abordé dans le reportage qui, selon lui n'est pas inclus dans la tradition française. Or, il est effectivement important d'adapter la loi à la réalité du terrain. Il s'agit d'un vrai sujet sur lequel il faudra véritablement travailler.

Lors de sa dernière intervention, **M. Guené** a quant à lui informé les personnes présentes qu'il travaille actuellement avec Gérard Larcher, Président du Sénat, sur un **rapport relatif au statut de l'élu local**.



Françoise Souliman, Préfet de Haute-Marne a conclu les débats :

Mme le Préfet a affirmé ne pas oublier que les élus territoriaux constituent le maillage du territoire. Le maire reste et restera un interlocuteur incontournable. Elle a assuré être consciente des difficultés et de la **forte attente de nos concitoyens**. Mme le Préfet a cependant souligné que le nombre de démissions est constant d'année en année et qu'il n'y a pas d'inflation en la matière. Il est en revanche vrai que ces démissions concernent principalement les communes de - de 500 habitants. Le Gouvernement porte une attention particulière à la ruralité et met en œuvre de nombreuses politiques publiques pour l'aider dans son développement. Trois d'entre elles méritent notamment d'être soulignées :

- **La politique éducative**. A la rentrée dernière, 45 classes de CP et de CE1 ont bénéficié d'un **dédoulement de classe**.

- **Le numérique et la téléphonie**. En juillet 2018 le Président de la République a annoncé la création de **lieux de médiation numérique**, la généralisation d'un pass à cet effet. Il permettra à la population d'accéder gratuitement à un accompagnement dans des lieux labellisés, de qualité.

- **L'Aménagement du territoire**. Après « la revitalisation des centres-bourgs » et « les ateliers du territoire », l'Etat a mis en place le dispositif « **Action coeur de ville** » (Chaumont et Saint-Dizier pour notre département) afin d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et de conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement des territoires.

L'engagement partagé c'est aussi préparer l'avenir du département par des projets structurants. A ce titre, elle a cité les 3 projets : **CIGEO, Palestra et le Parc National**. Pour accompagner ces projets, il faut des moyens financiers. C'est pourquoi les dotations (DETR, DSIL), ont été augmentées ou pérennisées.

Mme Souliman a indiqué avoir bien conscience des nombreux enjeux, dont : **la baisse démographique, les difficultés économiques et de recrutement que rencontrent certaines entreprises, le manque de formation et l'absence de mobilité de certains concitoyens**. Elle a tenu ainsi à souligner qu'à ce jour, **385 communes haut-marnaises sont classées ZRR**. Ce chiffre nous indique que la spécificité locale est bien prise en compte.

Concernant la préservation du patrimoine, Françoise Souliman a rappelé la mission confiée à Stéphane Bern par l'Etat et que **8 édifices haut-marnais ont été classés comme prioritaires pour 2018**.

Elle a en outre précisé que la loi de finances a prévu une nouvelle **prorogation du régime incitatif pour les communes nouvelles** créées entre le 2 janvier 2017 et le 1er janvier 2019.

Mme le Préfet a également tenu à rappeler le rôle du **contrôle de légalité auprès des élus territoriaux**, qu'il s'agisse d'un simple conseil juridique ou de l'amélioration d'un acte.

Concernant la **mise en accessibilité des bâtiments**, elle a indiqué que le législateur a accordé un délai supplémentaire. De plus, la DDT travaille de diverses manières aux côtés des acteurs concernés, à ce sujet. Beaucoup de dérogations ont d'ailleurs été accordées.

S'agissant des dernières **intempéries, l'état de catastrophe naturel** a été reconnu pour 42 communes du territoire. Là encore l'Etat a engagé une démarche d'indemnisation des communes sinistrées. Le département et le GIP Haute-Marne y ont été étroitement associés.

Enfin, c'est par un message d'encouragement envers les élus locaux que son discours s'est achevé.